

Le Centre public d'action sociale de Virton procède à la constitution d'une réserve de recrutement pour le poste d'aide-soignant (H/F/X), afin de satisfaire aux besoins futurs du service soignant de la MR-MRS "l'Amitié".

Les candidatures munies des pièces requises (**C.V., lettre de motivation, copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, copie du permis de conduire, copie du VISA soignant**) seront transmises à Mme la Présidente du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou transmises par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be).

CONDITIONS GENERALES :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel de la Ville de Virton, du CPAS de Virton et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins. Aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Être enregistré(e) comme aide-soignant(e) auprès du SPF santé publique ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi est un atout (carte Activa, passeport APE, ...) ;
- Disposer d'une expérience utile à la fonction est un atout ;
- **Réussir une épreuve de sélection sous forme d'un entretien, organisée par la Commission de sélection, en présence des représentants des organisations syndicales en qualité d'observateurs.**

AVANTAGES :

- Un salaire annuel au barème IFIC catégorie 11 ;
- 11% de sursalaire mensuel par rapport à la rémunération brute ;
- Des prestations exceptionnelles (nuits, prestations le dimanche, fériés...) ;
- Un 2ème pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut ;
- Des chèques repas d'un montant de 6€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'employé) ;
- Une allocation de fin d'année : payable en novembre ;
- Une prime d'attractivité : payable en décembre ;
- Un pécule de vacances (92% du salaire brut pour une année entière prestée – payable en mai de l'année suivante) ;
- Des réductions de temps de travail en fonction de l'âge à partir de 45 ans ;

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du service RH.

Tél. 063 21 00 26 - rh@cpas-virton.be